



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°32-2017-026

PUBLIÉ LE 17 FÉVRIER 2017

# Sommaire

## DDFIP

32-2017-02-14-009 - Délégation de signature recouvrement SIP AUCH 14 02 2017 (2 pages)

Page 3

DDFIP

32-2017-02-14-009

Délégation de signature recouvrement SIP AUCH 14 02  
2017

*Délégation de signature recouvrement SIP AUCH*

## Arrêté portant délégation de signature

Le Comptable du service des impôts des particuliers d'AUCH (32),

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L.257 A ;

Arrête :

### Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
<b>ORTET Catherine</b>	<b>Inspectrice des finances publiques</b>	<b>15 000 €</b>	<b>10 mois</b>	<b>15 000 €</b>
<b>DELMON Lucie</b>	<b>Inspectrice des finances publiques</b>	<b>15 000 €</b>	<b>10 mois</b>	<b>15 000 €</b>
<b>DAURIAC Maryse</b>	<b>Contrôleuse des finances publiques</b>	<b>10 000 €</b>	<b>8 mois</b>	<b>10 000 €</b>
<b>SINIERI Rodolphe</b>	<b>Contrôleur des finances publiques</b>	<b>10 000 €</b>	<b>8 mois</b>	<b>10 000 €</b>
<b>DESVE William</b>	<b>Contrôleur des finances publiques</b>	<b>10 000 €</b>	<b>8 mois</b>	<b>10 000 €</b>
<b>GUTLEBEN-DELAIS Corinne</b>	<b>Agente des finances publiques</b>	<b>2 000 €</b>	<b>3 mois</b>	<b>2 000 €</b>

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

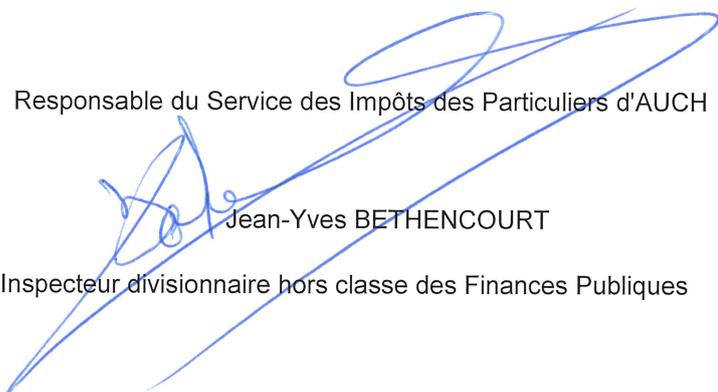
Nom et prénom des agents	Grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
BARBE Christophe	Contrôleur des finances publiques	6 mois	3 000 €
LARTIGUE Véronique	Contrôleuse des finances publiques	6 mois	3 000 €
LEBEAU Sylvie	Contrôleuse des finances publiques	6 mois	3 000 €
HORGUE Sylvie	Contrôleuse des finances publiques	6 mois	3 000 €
SOUMOULOU Dominique	Contrôleur principal des finances publiques	6 mois	3 000 €
GRENIER Myriam	Contrôleuse des finances publiques	6 mois	3 000 €
BLANCHARD Marie	Contrôleuse des finances publiques	6 mois	3 000 €

## Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département du GERS.

A AUCH, le 14 Février 2017

Responsable du Service des Impôts des Particuliers d'AUCH



Jean-Yves BETHENCOURT

Inspecteur divisionnaire hors classe des Finances Publiques